

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini et Pierre Scherb: «Ville de Genève 2.0».

TEXTE DE LA QUESTION

Le 25 mars nous avons essayé Webex Legislate, un nouveau logiciel de visio-conférence pour les séances plénières.

Combien cela nous économiserait-il d'utiliser ce logiciel pour nos séances plénières jusqu'à ce que nous puissions retourner dans la salle du Grand Conseil?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise en place du logiciel mentionné ci-dessus a reçu un préavis favorable du bureau du Conseil municipal en date du 14 avril 2021. Le coût de cet outil se monte à 12 300 francs HT par an correspondant à 80 licences et à la maintenance informatique. Il faut ajouter un package d'installation unique de 12 400 francs HT, soit un total de 24 700 francs. L'outil devrait être opérationnel en juin 2021.

Le délai de résiliation du contrat qui lie la Ville de Genève à l'OMM est de six mois. Résilié au mois de mai, ce dernier court donc jusqu'à fin novembre 2021. Le coût par jour de séance se monte à 6600 francs (location de la salle Obasi) + 810 francs (frais de personnel et de nettoyage Newrest, pour la cafétéria et la buvette), soit un total de 7410 francs par soir.

Le nombre de séances de décembre (1^{er} et 11 décembre pour le budget) et de janvier (25 et 26 janvier 2022) porterait l'économie à environ 29 640 francs. A noter que le Conseil municipal devrait pouvoir retourner à la salle du Grand Conseil en février 2022.

Si l'on envisageait, par exemple, de réunir le Conseil municipal un jour de session sur deux de manière virtuelle entre les mois de septembre et janvier, cela correspondrait à cinq jours, soit un montant de 37 050 francs d'économie sur la location de la salle et les prestations de Newrest. Ce cas de figure ne serait toutefois envisageable qu'avec l'accord de l'OMM.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan